

Quels organes peut-on prélever, et pour qui?

Poumons

La greffe pulmonaire peut procurer une respiration sans assistance à une personne atteinte de fibrose kystique, par exemple.

Foie

La greffe de foie peut rétablir la qualité de vie d'un patient atteint d'insuffisance hépatique.

Reins

La greffe rénale peut libérer un patient de la dialyse, un traitement qui nécessite de deux à cinq visites à l'hôpital chaque semaine.

Tissus

Les cornées redonnent la vue. Les valves cardiaques améliorent le fonctionnement du cœur. Les greffes de peau sont essentielles pour guérir les grands brûlés. Le tissu conjonctif rétablit la mobilité.

Plusieurs facteurs sont pris en compte dans le jumelage des donneurs et des receveurs. L'admissibilité de chaque enfant au don est évaluée au cas par cas.



Perdre un enfant est une épreuve déchirante.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le don d'organes et de tissus, n'hésitez pas à parler à un membre de l'équipe soignante.



Société
canadienne
du sang

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Don d'organes après le décès circulatoire d'un enfant



Société
canadienne
du sang

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Organes et tissus
pour la vie

Ce dépliant donne un aperçu du processus de don après un décès circulatoire (DDC). Le don d'organes et de tissus pourrait être une façon pour votre enfant et votre famille de laisser un legs durable.

Procédure entourant le décès

1. Un représentant de l'organisme de don d'organes provincial et l'équipe soignante de votre enfant accompagneront votre famille tout au long du processus.
2. On demandera à la famille de remplir un questionnaire sur les antécédents médicaux et sociaux de l'enfant.
3. Un examen clinique et différentes évaluations seront menés afin de déterminer les organes pouvant convenir à la greffe.
4. Le prélèvement d'organes est un processus où le temps compte. Il sera coordonné en étroite collaboration avec la famille, l'équipe soignante et les équipes de chirurgie.
5. L'arrêt planifié des traitements de maintien des fonctions vitales — habituellement le respirateur — se fera à la salle d'opération ou à proximité.
6. Le prélèvement des organes se déroulera à la salle d'opération.
7. Si votre famille le souhaite, elle pourra passer du temps avec l'enfant après le prélèvement des organes.

Consentement au don

C'est au mandataire de l'enfant qu'il revient de signer le consentement au don d'organes. Ce consentement volontaire peut être retiré en tout temps pendant le processus de don.

Bien des familles optent pour le don parce qu'il constitue un legs honorant la vie de leur enfant, leur apporte un certain réconfort à l'un des moments les plus difficiles de leur vie, et soulage la souffrance d'autres patients et de leurs familles.



Peu importe votre décision, votre enfant recevra les meilleurs soins de fin de vie et votre famille bénéficiera du même soutien.

Évaluation de l'admissibilité

Déterminer les organes acceptables pour la greffe pourrait englober :

- un examen physique
- une surveillance des signes vitaux (pression artérielle, pouls, température et rythme respiratoire)
- des tests sanguins
- des radiographies et des échographies

Si l'un des examens comportait des risques pour votre enfant, ces risques vous seraient exposés au préalable.

Prélèvement

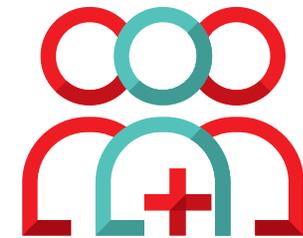
L'organisme provincial de don d'organes coordonnera le prélèvement, auquel participeront plusieurs chirurgiens, dont certains pourraient venir d'autres villes ou d'autres provinces.

Vous pourrez rester auprès de votre enfant au moment où l'on cessera les traitements de maintien des fonctions vitales jusqu'à son décès. On assurera le confort de votre enfant pendant cette période au moyen des médicaments normalement prescrits en fin de vie.

Pour que les organes puissent être greffés en toute sécurité, le décès du donneur doit survenir dans un délai précis. S'il se produit après ce délai, le prélèvement d'organes ne peut avoir lieu.

Il est possible de souligner le don de votre enfant avant ou au moment du prélèvement d'organes au moyen, par exemple, d'une prière ou d'une chanson.

Les tissus sont prélevés après les organes.



Des milliers de Canadiens attendent la greffe qui leur sauvera la vie.

**Organes et tissus
pour la vie**